

COMITE REGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE CRC Pays de la Loire rappelle HUITRES CREUSES



- Noms des modèles ou références concernés : **Huitres creuses** provenant de la zone conchylicole Sud Jetée des Ileaux depuis le 24/02/2026.
- Marque : **Ets Guittonneau**
- Lot **900174**
- Conditionnements : **En bourriche ou en vrac.**
- Date début/fin de commercialisation : **du 24/02/2026 au 12/03/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Marque de salubrité : **FR 85.083.501**
- Informations complémentaires : **Huitres creuses n°3 mises en vente entre le 24/02/2026 et le 12/03/2026 en vente directe à l'établissement, poissonnerie et restaurant.**
- Zone géographique de vente : **Noirmoutier - L'Herbaudière**
- Distributeurs : **Vente directe à l'établissement/restaurants**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Produits potentiellement contaminés par le virus de la gastro entérite.**
- Risques encourus par le consommateur : **Norovirus**
- Description complémentaire du risque : **Gastro entérite**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient des symptômes de gastro-entérite (vomissements, diarrhées fréquemment accompagnés d'une fièvre modérée), sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Les personnes immunodéprimées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes, qui peuvent évoquer une infection par un virus (Norovirus), responsable de gastro-entérites, dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à 48 heures.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mardi 24 mars 2026**

CONTACT

- Numéro de contact : **0686796306**
- Informations complémentaires publiques : **Les potentielles mesures de remboursement ne concernent que les produits identifiés ramenés, non consommés, datant de moins de 15 jours précédant la demande.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre